

**CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

**DELIBERATION n°31/2017**

**OBJET : PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Excusés : 11

Pouvoirs : 5

Votants : 17

# SÉANCE DU 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-trois juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjointes,  
Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Christine VAUTRIN, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI, Virginie CHABERT, Jean-Marie BELLONE qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Colette ZALMA, Annie BARBIER, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Eric ROMAN

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental, a communiqué, par courrier du 2 juin dernier, les procédures relatives aux aides financières au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2017.

Monsieur le Maire **propose** :

- ) de mettre en sécurité les usagers empruntant les trottoirs du quartier de Pré du Lac. Leur dernière réfection remonte au début des années 1990. La réhabilitation tient compte des normes d'accessibilité indispensable pour la mise en conformité des commerces riverains de ces trottoirs. (24.517,24 € HT)
- ) La peinture au sol pour la traverse Saint Jeume, nouvellement refaite à neuf (STOP et délimitation des voies de circulation...), peinture au sol pour zone bleue (2204.00 € HT)

	Réhabilitation des trottoirs pour compatibilité mise en conformité accessibilité des commerces	Peinture au sol
<b>Coût estimé des dépenses</b>	<b>24.517 € HT</b>	<b>5.838 € HT</b>
PRODUIT DES AMENDES DE POLICE <b>sollicité 30 %</b>	7.355 €	1.751 €
Part communale sur fonds propres	17.162 € HT	4.087 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en délibéré :

**APPROUVE** les travaux ci-dessus proposés,  
**APPROUVE** le coût des dépenses ci-dessus,  
**APPROUVE** le plan de financement présenté.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le

